

Département de Seine-Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne

  
**LILLEBONNE**

SECA/AG/6.1/329/2026

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet :** Fermeture de tous les équipements sportifs

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant les fortes chaleurs annoncées,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratiques des activités sportives,

### ARRÊTE

**Article 1** - En raison des fortes chaleurs, les activités sportives sont interdites.

**Article 2** - Par conséquent, tous les équipements sportifs sont fermés du jeudi 25 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 inclus.

**Article 3** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à toutes les associations sportives et au personnel municipal.

Fait à LILLEBONNE, le 24 juin 2026

  
Le Maire,  
  
Patrick CIBOIS

VILLE DE LILLEBONNE

